

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE LA COLLECTE PROMOD EN BOUTIQUE

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après, les « CGU ») sont établies par la société PROMOD, Société par actions simplifiée au capital social de 11 943 188 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole, sous le numéro 685 420 606, ayant son siège social au Chemin du Verseau – 59700 Marcq-en-Baroeul, (ci-après « PROMOD »).

Elles s'adressent à tout particulier, client (ci-après le « Client ») de la société PROMOD (ci-après « PROMOD »), désireux de bénéficier du service de collecte de produits textiles (ci-après le « Service ») dans les boutiques PROMOD. Les modalités de ce service sont présentées par l'intermédiaire d'une rubrique « reprise » intégrée aux propres site internet et application mobile PROMOD.

Le Service proposé ne concerne que la collecte de vêtements femme en très bon état (pas de chaussures, pas de maillots de bain, d'accessoires, de lingerie ou d'articles de sport) de marque PROMOD.

Le Service consiste en la possibilité, sous réserve du respect de certaines conditions, de déposer gratuitement, en caisse, dans les boutiques Promod participantes listées à l'adresse suivante <https://www.promod.fr/fr-fr/promod-reprise--lpblt69201f2dcf493d71/> des vêtements femme de seconde main afin d'obtenir des points convertibles en récompense dans le cadre du programme de fidélité PROMOD CLUB (ci-après la « Récompense »).

1. OBJET DES CGU

Les présentes CGU visent à définir les conditions d'utilisation du Service proposé par PROMOD à ses Clients qui souhaitent se séparer de leurs vêtements femme (pas de chaussures, d'accessoires, de bijoux, de lingerie, de maillots de bain ou d'articles de sport), de la marque PROMOD, en très bon état, en les déposant en boutique, en vue d'obtenir des points convertibles en Récompense. [Cliquez ici pour voir les récompenses disponibles sur le programme PROMOD CLUB.](#)

2. ACCEPTATION DES CGU

Tout Client souhaitant réaliser un dépôt d'articles en boutique PROMOD déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions générales d'utilisation par l'intermédiaire d'une rubrique « je rapporte » intégrée aux propres site internet et application mobile PROMOD.

Les dites CGU sont tenues à disposition du Client directement en boutique.

L'acceptation des CGU se matérialise par le consentement exprès du Client lors de la communication à une conseillère de mode en boutique de ses informations personnelles. Le dépôt des articles en magasin constituera l'accord exprès du Client.

Le Client s'engage à lire attentivement les présentes CGU avant validation du dépôt de ses articles en boutique.

3. CHAMP D'APPLICATION DES CGU

Les présentes CGU s'appliquent à tous les vêtements femme (pas de chaussures, d'accessoires, de lingerie ou d'articles de sport) de la marque PROMOD, déposés dans nos boutiques Promod participantes.

Le service proposé est réservé aux particuliers majeurs qui agissent à des fins non-professionnelles. En tout état de cause, il est entendu que PROMOD s'adresse à des Clients exclusivement « consommateurs » telle que cette notion est définie par l'article liminaire du Code de la consommation.

Les CGU applicables sont celles en vigueur le jour du dépôt en boutique par le Client qui reconnaît avoir la pleine capacité à s'engager au titre des présentes CGU.

PROMOD se réserve la possibilité de modifier, à tout moment, en tout ou partie, les CGU. Les Clients sont invités à consulter régulièrement les CGU afin de prendre connaissance des changements éventuels effectués.

4. LE SERVICE COLLECTE-VETEMENTS

4.1 Conditions d'accès au service

Le service est accessible dans toutes les boutiques PROMOD listées à l'adresse suivante <https://www.promod.fr/fr-fr/promod-reprise--lpblt69201f2dcf493d71/> et de manière ponctuelle dans toutes les boutiques Promod en France, Belgique, Luxembourg et Suisse.

Pour bénéficier de ce service, le Client doit adhérer au PROMOD CLUB et avoir téléchargé et mis à jour l'application Promod.

En utilisant le Service, le Client déclare :

- Être majeur ;
- Être une personne physique agissant en qualité de consommateur au sens de l'article liminaire du Code de la consommation et ne pas utiliser le Service en qualité de professionnel ou de non-professionnel au sens de la disposition précitée. Il est rappelé aux Clients que toute pratique consistant pour un professionnel à se faire passer pour un non professionnel ou un consommateur constitue une pratique commerciale trompeuse sanctionnée par les tribunaux français jusqu'à 300.000 euros d'amendes et 2 ans d'emprisonnement ;
- Que les informations communiquées à la conseillère lors du dépôt sont fiables et correctes. Ces informations seront communiquées par le Client sous sa seule responsabilité.

Afin de pouvoir obtenir la Récompense, le Client accepte sans réserve les CGU et s'engage à les respecter.

4.2 Offre de service

A titre liminaire, PROMOD s'engage à faire ses meilleurs efforts pour fournir aux Clients le meilleur Service possible.

Le service proposé est un service de collecte de produits textiles de seconde main (vêtements femme exclusivement hors chaussures, accessoires, bijoux, lingerie maillots de bain et articles de sport) de la marque PROMOD, dans les boutiques PROMOD. Le Client qui en fait la demande pourra obtenir des informations sur le devenir des vêtements collectés (revente dans les boutiques Promod, auprès de partenaire revendeurs de confiance ou dons à des associations, ...) en adressant une demande en ce sens à l'un des moyens de contact mentionnés à l'article 8 « ASSISTANCE PROMOD ».

En contrepartie du dépôt de vêtements en boutique, et si lesdits vêtements respectent les critères d'éligibilité définis à l'article 4.4 ci-dessous, le Client pourra bénéficier de la Récompense telle que définie à l'article 5 ci-dessous.

Le Client reconnaît expressément que tout dépôt est définitif. Une fois les vêtements déposés en boutique, ils ne pourront plus être récupérés et ceci quel qu'en soit leur devenir.

4.3 Processus de collecte

Le processus de collecte est le suivant :

- Le Client, membre du programme de fidélité PROMOD CLUB, prend d'abord connaissance, sur le Site internet par l'intermédiaire d'une rubrique « je rapporte » intégrée aux propres site internet et application mobile PROMOD, du processus de collecte et des critères d'éligibilité à respecter pour obtenir la Récompense
- Il télécharge l'application mobile PROMOD, s'identifie sur son compte fidélité et procède à une pré-déclaration des articles à déposer en magasin via la rubrique Promod Reprise. Dès validation de la pré-déclaration, le Client a 30 jours calendaire maximum pour se rendre en boutique et déposer ses articles dans le cas d'une collecte permanente.

Dans le cas d'une collecte ponctuelle, ce délai pourra être raccourci. Il sera alors précisé sur le site internet Promod, l'application Promod sur la page dédiée à ladite collecte ou directement dans les magasins participants.

Passé ce délai, la reprise des articles ne pourra être acceptée en magasin.

- Il se rend ensuite en boutique avec ses vêtements femme exclusivement (hors chaussures, accessoires, bijoux, lingerie maillots de bain et articles de sport) de la marque PROMOD. A noter également que seul 10 articles maximum peuvent être déposés et/ou seul 500 points Promod club attribués par jour. A l'arrivée en boutique, il s'adresse à un membre de l'équipe en montrant son QR d'identification Promod Club ou en donnant son nom, prénom.
Le membre de l'équipe lui demande ses infos personnelles (nom, prénom, email, ...) afin de retrouver son compte client et pré-déclaration.
Il vérifie et valide ensuite la conformité des articles définis à l'article 4.4 ci-dessous qui détermine la possibilité pour le Client de bénéficier de points Promod Club en fonction de la catégorie d'articles déposés conformes tel que défini à l'article 5 ci-dessous.

Les produits issus de la collecte seront ensuite soit contrôlés par nos équipes en boutique et revendus sur place soit envoyés par PROMOD au dépôt pour un contrôle complémentaire et un ré-étiquetage dans l'objectif d'une remise en vente dans les Corners de Revente Seconde Vie Promod. Ce second contrôle n'enlève en aucun cas le droit au client de bénéficier de la récompense attribuée lors du contrôle des articles en boutique. Il permet uniquement le ré-aiguillage de certains articles non conforme en filière de recyclage, valorisation énergétique ou don à des associations.

4.4 Eligibilité à la Récompense

Les vêtements déposés par le Client en boutique Promod ne doivent contenir que des vêtements femme (pas de chaussures, d'accessoires, de lingerie, d'articles de sport) de la marque PROMOD et doivent répondre aux critères d'éligibilité suivants :

a. Qualité des vêtements

Les vêtements femme collectés doivent répondre à la charte qualité annexée aux présentes CGU. Ceux-ci doivent être en excellent état, lavés, repassés, de la marque Promod (pas de contrefaçon, ni de « fait maison ») et toujours contenir les étiquettes de la marque.

b. Quantité de vêtements

Un nombre maximum de dix (10) produits par jour est fixé ou 500 points de Promod club attribués. Au-delà, il est nécessaire de déposer en plusieurs fois.

L'appréciation du respect des critères d'éligibilité et plus particulièrement de la Charte qualité est à la seule discrétion des équipes magasin de Promod. En conséquence, si les vêtements du Client sont en tout ou partie refusés, PROMOD n'aura pas à justifier sa décision de refus, ce que le Client reconnaît et accepte expressément. Bien qu'un second contrôle soit établi par PROMOD après la collecte en boutique, le client ne peut en aucun cas revenir sur la cession de propriété de ce bien et sa récompense lui reste attribuée.

5. RECOMPENSE

Après contrôle des articles par l'équipe de la boutique PROMOD, le Client se voit attribuer immédiatement des points sur son compte fidélité PROMOD en fonction de la catégorie des articles déposés répondant au critère d'éligibilité.

Ces points sont directement crédités sur le compte après dépôt des vêtements. Le total des points crédités varie en fonction des articles déposés lors de la collecte et ne peuvent excéder 500 points par collecte par jour. Le barème est [consultable ici](#). Promod se réserve le droit à tout moment d'ajuster et de modifier son barème.

Ces points sont convertibles dans le cadre du programme de fidélité PROMOD CLUB en Récompense au choix du Client (bon d'achat, don, ...). Les offres disponibles sont consultables sur la [page PROMOD CLUB](#).

A noter que des chèques fidélité seront envoyées automatiquement aux membres du PROMOD CLUB via emails, SMS ou push notification en fonction du barème de points atteint et suivant paliers ci-après : 150 points = 6 €, 200 points = 8 €, 250 points = 10€, 300 points = 12 €, 400 points = 16 €, 500 points = 20 €, ces paliers étant modifiables à tout moment par la Société Promod.

Les chèques fidélités sont valables sans minimum d'achat, et sont cumulables avec d'autres opérations promotionnelles.

Le dépôt des vêtements entraîne le transfert irréversible de propriété au profit de PROMOD et le Client ne peut prétendre dans ce cas à aucune autre indemnisation ou récompense que la contrepartie proposée par PROMOD (le bon d'achat).

Tout vêtement accepté en boutique se verra offrir une seconde vie via en priorité la revente, notamment dans les corners de Revente Promod, le cas échéant la revente à des partenaires revendeurs de confiance et en dernier recours à la mise en filière de recyclage ou valorisation énergétique ou don.

6. DONNEES PERSONNELLES

Pour l'utilisation du Service, les données à caractère personnel saisies et traitées sont les mêmes que celles déjà fournies lors de l'inscription au PROMOD CLUB.

6.1 Responsabilité de PROMOD

PROMOD est responsable de traitement pour le traitement suivant : Dépôt, émission de la Récompense.

6.2 Responsabilité de traitement distincte

En dehors du traitement visé par l'article 6.1, PROMOD agit en tant que responsable de traitement des données personnelles des Clients traitées dans le cadre de l'exécution de ses obligations au titre du Contrat.

Les données personnelles du Client permettent également à PROMOD de réaliser ou de faire réaliser toute étude ou analyse correspondante, afin de répondre au mieux aux besoins du Client, notamment dans le cadre d'une demande auprès de son service clients.

Pour la collecte des données et l'envoi de la Récompense PROMOD est l'unique responsable de traitement, tout comme pour l'envoi de ses propres communications électroniques.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 modifiée (Loi Informatique et Libertés), Le Client dont les données à caractère personnel sont traitées bénéficie des droits d'accès, de rectification, de mise à jour, de portabilité, d'effacement des informations qui le concernent ainsi qu'un droit à la limitation du traitement. Le Client peut aussi, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant, sans motif et sans frais.

Le Client peut également définir le sort de ses données après sa mort et choisir que ses données soient ou non, communiquées à un tiers qu'il aura préalablement désigné.

Le Client peut exercer ses droits auprès de PROMOD par courriel à privacy@promod.fr ou par courrier à PROMOD – DPO – Chemin du Verseau 59700 Marcq-en-Baroeul.

Le Client dispose également d'un droit de réclamation auprès de la CNIL.

7. RESPONSABILITE ET CAS DE FORCE MAJEURE

7.1 Responsabilité du Client

Le Client s'engage à respecter strictement les obligations découlant des CGU ainsi que la réglementation en vigueur.

7.2 Responsabilité de PROMOD

La responsabilité de PROMOD ne pourra être recherchée en cas de suspension du service quelle qu'en soit la durée. La responsabilité de PROMOD ne saurait être engagée pour tous les inconvénients et dommages inhérents à l'utilisation d'internet notamment en cas d'impossibilité d'accéder temporairement aux systèmes d'enregistrement des dépôts en boutique, pour des opérations de maintenance technique, en cas de dysfonctionnement ou d'interruptions des réseaux de transmission, en cas d'attaques virales, intrusion illicite des services par un Client ou par un tiers, en cas d'utilisation anormale ou d'une exploitation illicite des services par un Client ou par un tiers, en cas de non-respect des présentes CGU imputable aux Clients, en cas de retard ou d'inexécution de ses obligations lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est liée à un cas de force majeure, en cas de cause étrangère.

7.3 Force majeure

La responsabilité de PROMOD ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes CGU découle d'un cas de force majeure.

Il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur.

Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution du contrat. Si l'empêchement est définitif, le contrat est résolu de plein droit et les Parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1 du Code civil.

En cas de survenance d'un des événements susvisés, PROMOD s'efforcera d'informer le Client dès que possible.

8. ASSISTANCE PROMOD

PROMOD met à la disposition des Clients une Assistance téléphonique au numéro suivant : 03.20.01.14.03 (numéro non surtaxé), disponible du lundi au vendredi de 10h00 à 14h (hors jours fériés).

Toute réclamation écrite du Client devra être transmise :

- Par courrier à : PROMOD, Service Clients, Chemin du Verseau 59700 Marcq-en-Baroeul, ou
- Par courriel à : service@promod.fr.

9. VALIDITE DES CGU

Si l'une quelconque des stipulations des CGU venait à être déclarée nulle au regard d'une disposition législative ou réglementaire en vigueur et/ou d'une décision de justice ayant autorité de la chose jugée, elle sera réputée non écrite mais n'affectera en rien la validité des autres clauses qui demeureront pleinement applicables.

Une telle modification ou décision n'autorise en aucun cas les Clients à méconnaître les présentes CGU.

10. DISPOSITIONS GENERALES

Le fait que PROMOD ou un Client n'ait pas exigé l'application d'une clause quelconque des CGU, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation à ladite clause.

En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses, et l'une quelconque de celles-ci, les titres seront déclarés inexistantes.

11. REGLEMENT DES LITIGES

LES PRESENTES CONDITIONS GENERALES SONT SOUMISES A LA LOI FRANÇAISE ET LES LITIGES SUSCEPTIBLES D'INTERVENIR RELEVANT DES JURIDICTIONS FRANÇAISES.

Dans l'hypothèse où un litige naîtrait de la présente relation contractuelle, les parties s'engagent, avant toute action judiciaire, à rechercher une solution amiable.

Pour se faire, le Client est invité à adresser un courriel à service@promod.fr ou à appeler le 03.20.01.14.03 (appel non surtaxé) de 10h00 à 17h30.

PROMOD s'efforcera de trouver une solution amiable pour les litiges éventuels pouvant intervenir lors de l'utilisation du Service. Conformément à la législation en vigueur, le Client est informé qu'il a la possibilité de recourir, en cas de contestation, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement d'un litige.

En application de l'article L. 616-1 du Code de la consommation, PROMOD communique au consommateur les coordonnées du médiateur de la consommation dont il relève. Le Client peut ainsi contacter le médiateur suivant :

SAS MEDIATION SOLUTION

222 chemin de la bergerie - 01800 Saint Jean de Niois

contact@sasmediationsolution-conso.fr

Au niveau national, le Client peut formuler sa déclaration en se rendant sur le site suivant : <https://signal.conso.gouv.fr/>

Au niveau européen, le Client est invité à se rendre sur la plateforme de règlement en ligne des litiges suivante : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/>.

A défaut d'accord amiable entre les Parties à l'issue d'une de ces procédures, le litige sera soumis aux tribunaux français, le tribunal compétent sera celui du défendeur sauf disposition légale contraire.

12. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les éléments du Site internet accessible directement via la rubrique « Promod Reprise » intégrée aux propres site internet et application mobile PROMOD, qu'ils soient visuels ou sonores, y compris la technologie sous-jacente, sont protégés par le droit d'auteur, des marques et des brevets. Leur utilisation sans l'autorisation préalable et écrite de PROMOD est susceptible de constituer une contrefaçon et de donner lieu à des poursuites. L'acceptation des présentes CGU vaut reconnaissance par le Client des droits de propriété intellectuelle de PROMOD.

En se connectant sur le Site internet, le Client s'interdit de copier ou télécharger tout ou partie de son contenu, sauf autorisation préalable et expresse de PROMOD.

Sont notamment interdits : l'extraction, la réutilisation le stockage, la reproduction, la représentation ou la conservation de parties quantitativement ou qualitativement substantielles du Site internet, sous quelque forme que ce soit, est interdite au titre des droits du producteur de bases de données, et sauf autorisation préalable écrite du directeur de la publication.

Tout lien hypertexte renvoyant sur le Site internet et utilisant la technique du framing et/ou du in-line linking est formellement interdit. PROMOD se réserve le droit d'interdire tout lien émanant d'un site dont le contenu lui paraîtrait inapproprié, sans que cette interdiction ne soit susceptible d'engager sa responsabilité à quelque titre que ce soit.

PROMOD accorde une licence personnelle, non-exclusive et non cessible au Client l'autorisant à utiliser le Site internet et les informations qu'ils contiennent conformément aux présentes CGU.

Toute autre exploitation dudit Site internet ainsi que de ses contenus est exclue du domaine de la présente licence et ne pourra être effectuée sans l'autorisation préalable expresse de PROMOD.

Dernière mise à jour le 30/07/2025

ANNEXE

CHARTRE QUALITE

Les vêtements collectés doivent être des vêtements de prêt-à-porter féminin de la marque PROMOD, et répondre aux critères de qualité et conformité suivants :

Étiquette Marque	Obligatoire – MARQUE PROMOD
Étiquette Taille	Pas obligatoire
Étiquette Composition	Pas obligatoire
Propreté, Tache(s)/ Odeur	Vêtement propre, aucune tache ni auréole . Pas d'odeur persistante (tabac, cuisine, transpiration...).
Usure	Pas d'usure Pas de détérioration ou craquelure de la matière (cuir, faux-cuir, daim...).
Forme	Pas de déformation du tissu dûe à des lavages répétés ou à un usage intensif.
Délavage Couleur	Pas de délavage ou décoloration de couleur visible – Tolérance pour un vêtement dont le délavage est d'origine et un effet de style.
Boulochage	Très léger boulochage sur zone limitée pouvant être repris à l'aide d'un rase bouloches
Trou(s)	Pas de trous visibles intérieur et extérieur
Zip(s)	Fonctionnels, couleur / vernis intact pour tous les zips
Bouton(s)	Présents et fonctionnels, couleur / vernis intact pour tous les boutons –
Imprimé(s) / motif(s)	Pas d'effacement, ni d'usure ou de craquelure de l'imprimé
Couture	. Pas de Coutures décousues.
Fils de couture/ fils tirés	. Sans fils de couture ou fil tiré qui ne pourrait pas être coupé (ou passer sur l'envers) proprement sans abîmer le vêtement.
Tendance / Fashion	Design d'actualité – Collection et coupe récente Tolérance pour le style vintage pointu / recherché
Modification / Personnalisation	Pas de tolérance. Pas de personnalisation ajoutée (flocage, broderie, patch...).

Catégories non reprises

- **Sous-vêtements**
- **Maillots de bain**
- **Articles de sport**
- **Accessoires mode**
- **Bijoux**
- **Vêtements enfants**
- **Chaussures**